



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE DU REGISTRE D'INSCRIPTION DU CFG (SESSION
DE JUIN 2022)**

**Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles D332-23 et suivants relatifs au certificat de formation générale

Vu le décret n°83-569 du 29 juin 1983 instituant le certificat de formation générale modifié par le décret n°88-459 du 25 avril 1988 et le décret n° 2010-784 du 8 juillet 2010

Vu l'arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du certificat de formation générale

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le registre d'inscription au certificat de formation générale au titre de la session de juin 2022 sera ouvert **du lundi 8 novembre (9 heures) au vendredi 3 décembre 2021 (17 heures)**.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 07 octobre 2021

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,**

Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE DU REGISTRE D'INSCRIPTION DU CFG (SESSION
JUSTICE DE DECEMBRE 2021)**

**Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles D332-23 et suivants relatifs au certificat de formation générale

Vu le décret n°83-569 du 29 juin 1983 instituant le certificat de formation générale modifié par le décret n°88-459 du 25 avril 1988 et le décret n° 2010-784 du 8 juillet 2010

Vu l'arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du certificat de formation générale

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le registre d'inscription au certificat de formation générale au titre de la session JUSTICE de décembre 2021 sera ouvert du jeudi 4 novembre (9 heures) au vendredi 12 novembre 2021 (17 heures).

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 7 octobre 2021

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,**

Olivier Curnelle